$^{\diamond}$ UNIVERSITE DES SCIENCES ET TECHNIQUES DU LANGUEDOC

Institut de Mathématiques

UNE MISE A SAC DANS LE BATIMENT DE MATHEMATIQUES Lettre à mes Collègues enseignants de mathématique à l' U.S.T.L. par Alexandre GROTHENDIECK

Montpellier, le 28.05.1985

Cher(e) Collègue,

J'ai été informé la semaine dernière, par une secrétaire de l' UER que j'avais chargée d'aller prendre un travail se trouvant dans mon bureau au quatrième étage, que celui-ci avait été vidé de toutes mes affaires - chose que j'ai pu vérifier aujourd'hui même : il ne reste que le sol nu. Je n'avais pas été informé que mon bureau serait réquisitionné sans autre forme de procès, et je n'avais donc pas pu donner mon accord à l'opération, encore moins autoriser quiconque à entrer dans mon bureau en mon absence et à toucher à mes affaires. J'ai téléphoné le jour même à Monsieur Lefranc, directeur de l' UER, pour l'informer de la situation, laquelle (semblait-il) était le fait d'une initiative de Madame Charles, chose qui a semblé se confirmer par ce coup de fil. J'ai précisé à Monsieur Lefranc que j'étais choqué par le procédé, qu'il n'était pas question que je donne mon accord à un transfert de bureaux se faisant dans des formes aussi brutales, et que je m'attendais que mes affaires soient remises à leur place dans les plus brefs délais. Il m'a assuré qu'il ferait le nécessaire. Ce même jour encore, le mardi 21 mai, j'ai écrit à Madame Charles, pour lui dire que je considérais le "vidage" intempestif de mon bureau comme un abus de pouvoir, et le ressentais comme une violence; que je m'attendais à des explications circonstanciées de sa part, et à des excuses sans réserve. Que dans le cas contraire, je soumettrais la question au Conseil de l' Université, qui statuerait si ce genre de procédés vis à vis d'un enseignant à l' USTL devait être considéré comme chose admise.

Venant aujourd'hui à l' USTL, j'ai pu constater que Madame Charles n'a pas jugé utile de répondre à ma lettre (dont j'ai d'ailleurs fait parvenir copie à MM. Cano et Lefranc). Monsieur Lefranc n'a pas non plus jugé utile de me faire parvenir aucune explication sur le fait que mon bureau est toujours vide de mes affaires, une semaine après qu'il m'ait assuré qu'il ferait le nécessaire pour leur retour à mon bureau. Ni lui, ni Madame Charles n'ont jugé utile de m'informer où se trouvent les affaires qui ont été raflées. J'ai su par secrétaires interposées que ces affaires seraient entreposées dans le bureau de l'une d'entre elles. Par ailleurs, ayant eu l'occasion de croiser Madame Charles dans la salle de réunion, celle-ci m'a assuré qu'elle n'a fait que suivre les instructions du directeur de l' UER, Monsieur Lefranc, et m'a invité de m'adresser à lui pour cette affaire, qui ne la concernait pas. En attendant que la situation se dénoue, Monsieur Nguiffo Boyom a bien voulu partager son bureau avec moi.

Je suis peut-être le seul à trouver qu'il y a quelque chose qui ne va pas - une violence et un mépris; il est vrai que je suis le seul aussi qu'on fait mine de mettre ainsi à la porte sans autre forme de procès. (S'il en est un autre hors moi qui pense que ce n'est pas le genre d'ambiance dans laquelle il souhaite travailler à l' USTL, ça me ferait vraiment plaisir qu'il se fasse connaître à moi ... ⁸³⁴(*)). Pour ma part, je considère que ce ne serait pas un luxe qu'il y ait, suite à ce "malentendu" (pour reprendre le charmant euphémisme d'un de mes collègues), une réunion de l' UER, pour donner au directeur, M. Lefranc, et à Madame Charles, l'occasion de

^{834(*)} Il va de soi qu'un tel geste n'a pour moi de sens que s'il est entendu qu'il engage le signataire, qui m'autorise à en faire état publiquement.